

Article 31 du Règlement

Il convient de féliciter le ministre de la Justice et le solliciteur général des réformes qui ont été apportées au sujet des libérations conditionnelles. Ces réformes ont été bien accueillies par beaucoup d'électeurs, y compris ceux de ma circonscription.

Généralement, la réadaptation et la réinsertion sociale des contrevenants qui en sont à leur premier crime avec violence sont couronnées de succès. Mes électeurs s'inquiètent toutefois des récidivistes violents qui ont perpétré des crimes de nature sexuelle. Il arrive qu'un contrevenant soit libéré même si les autorités de l'établissement pénitentiaire savent qu'ils présentent encore un danger pour la société.

J'exhorte le solliciteur général à étudier sérieusement la possibilité de garder incarcérés, au-delà de leur peine, les contrevenants considérés comme dangereux et à élargir la définition des préjudices graves ainsi que le recours aux dispositions qui en traitent.

Le gouvernement protégera ainsi la population des quelques individus fort dangereux qui ne peuvent tout simplement pas se réadapter.

* * *

LES SUBVENTIONS EN REMPLACEMENT DES IMPÔTS FONCIERS

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, la ville de Sudbury a adopté une résolution dans laquelle elle demande au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision de geler les subventions en remplacement d'impôts aux municipalités.

Les municipalités canadiennes dénoncent vigoureusement le fait que le gouvernement essaie encore et toujours de leur transférer surnoisement la dette.

Le gouvernement fédéral a, arbitrairement et sans consulter personne, décidé de geler ces subventions au niveau de 1992 et il propose aussi de modifier la formule de calcul de ces subventions.

En conséquence, la ville de Sudbury et toutes les autres municipalités canadiennes essuieront une perte globale de 80 millions de dollars au cours des deux prochaines années, tandis que le gouvernement fédéral inscrira celle-ci à titre d'économie dans son bilan.

Un palier de gouvernement ne peut se targuer d'avoir réduit la dette en la transférant à un autre niveau, quand bon lui semble. La dette du Canada, c'est celle de tous les Canadiens, quel que soit le niveau. Le moment est venu que le gouvernement assume sa part de responsabilité en ce qui concerne la dette et qu'il coopère avec tous les autres ordres de gouvernement, de manière à régler le grave problème que représente la dette totale pour l'ensemble des Canadiens.

LE TRÈS HONORABLE DÉPUTÉ DE YELLOWHEAD

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, au nom de mes électeurs de Cariboo—Chilcotin, je voudrais rendre hommage à un très grand Canadien.

Je me souviens de la première fois que j'ai rencontré Joe Clark, au début des années 70, à l'occasion de l'une de ses quelques visites à Cariboo. Nous nous accoudions tous les deux sur la barrière entourant le terrain du stampede. Ce fut la première des nombreuses conversations que nous avons eues. Plus j'ai appris à le connaître, plus j'ai eu de respect pour lui.

Joe Clark est un homme qui, par son amour du pays, s'est gagné le respect des Canadiens d'un océan à l'autre, mais ça va plus loin que ça. À une époque où presque toute la classe politique est discréditée, Joe Clark est un rare politique que la population du Canada considère encore comme honnête et intègre.

Il nous manquera au Parlement, tout comme il manquera aux nombreux Canadiens qu'il a su toucher. La population de Cariboo—Chilcotin lui souhaite bonne chance!

* * *

LES EXPORTATIONS

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui contredire le gouvernement qui a annoncé un accroissement de nos exportations vers les États-Unis.

Le gouvernement soutient, en effet, que nos exportations vers les États-Unis ont augmenté de 11 p. 100 et qu'il s'agit là de la plus forte augmentation depuis 1984.

Je ne peux m'empêcher de faire remarquer que le dollar canadien a perdu 10 p. 100 de sa valeur par rapport à la devise américaine, soit sa plus forte chute annuelle depuis 1970.

Évidemment, cela veut dire qu'un produit canadien vendu sur le marché américain en dollars américains a rapporté 10 p. 100 de plus en décembre 1992 qu'en décembre 1991. C'est dire qu'un exportateur canadien peut voir la valeur de ses ventes augmenter de 10 p. 100 sans qu'il n'y ait augmentation du volume de ses ventes.

Ce genre d'accroissement de nos exportations n'apporte aucun emploi pour les Canadiens et ne fait pas augmenter leur niveau de vie. La hausse des exportations annoncée est irréaliste, tandis que les pertes d'emploi, les fermetures d'entreprises et la fuite des capitaux sont bien réelles pour des millions de Canadiens. Nous ne pouvons pas attribuer tous les maux du Canada au libre-échange,